

REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DU PAS DE CALAIS  
COMMUNE DE SAILLY SUR LA LYS

DECISION RELATIVE À LA SIGNATURE D'UN DEVIS CONCERNANT L'ACHAT  
D'ELECTROMENAGER POUR LE CHATEAU DE BAC SAINT MAUR

Le Maire de SAILLY-SUR-LA-LYS,

Vu les articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n°2020-12 du 28 mai 2020 étendant la délégation de pouvoir au Maire à toutes les décisions en matière de marchés publics quel que soit leur montant ;

Vu la proposition effectuée par la société MANIEZ, au regard du prix et du délai de livraison ;

**DECIDE**

ARTICLE 1 : est signé avec la société MANIEZ (589 Rue du 11 Novembre 62400 LOCON) un bon de commande relatif à l'achat d'électroménager pour le château de Bac Saint Maur pour un montant de 6385.20 € .

ARTICLE 2 : la présente décision sera communiquée au conseil municipal lors de la prochaine séance. Elle sera reprise au registre des délibérations du conseil municipal et fera l'objet des mesures de publicité réglementaires et ampliation en sera transmise à la Sous-Préfecture de BETHUNE.

Fait à SAILLY SUR LA LYS, le 20 septembre 2024

DEC 2024\_137



Le Maire,  
Jean-Claude THOREZ